



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 16 janvier 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet des problèmes en relation avec la mobilité suite aux inondations le long de la Moselle.

Suite aux inondations récentes survenues le long de la Moselle, les horaires de certaines lignes de bus et du transport scolaire ont dû être adaptés, voire certaines courses supprimés temporairement. Or, la communication et les informations ne furent pas adéquates et les personnes concernées n'ont pu s'informer sur les modifications intervenues. Par conséquent, beaucoup d'usagers n'ont pas eu accès à des informations à jour concernant le transport par autobus. Aussi une politique d'information et de communication plus directe et plus proche aux citoyens est-elle de mise.

J'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Par quels moyens les modifications au niveau des horaires des transports publics ont-ils été portées à la connaissance du public ?
- Le site mobilite.lu n'est-il pas un site qui se prête à retrouver ces informations urgentes ?
- Est-ce que les communes concernées ont été informées des changements d'horaires et de trajet ? Dans la négative, ne serait-il pas de mise afin que les autorités communales puissent informer les citoyens via les voies adaptées, tel que sms2citizen, internet, etc. ?
- Des communiqués à la presse ont-ils été diffusés, soit avec les informations détaillées, soit en renvoyant à un site internet où les retrouver ?
- Comment Monsieur le Ministre entend-il informer le public sur des modifications à court terme au niveau des réseaux et horaires de transports publics suite à des urgences ou des cas de force majeure ?
- Existe-t-il une stratégie de communication qui permettrait de mieux informer la population sur ces incidents et leurs conséquences ? Les nouveaux médias font-ils partie intégrante d'une telle stratégie ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Modert', written in a cursive style.

Octavie Modert

Députée



Luxembourg, le 31 JAN. 2018



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**43, boulevard F.D. Roosevelt**  
**L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°3561 du 16 janvier 2018 de l'honorable députée Madame Octavie Modert, concernant les horaires des transports publics modifiés à court terme en cas de routes inondées le long de la Moselle, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**

**Ministre du Développement durable**  
**et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des  
Infrastructures à la question parlementaire n° 3561 du 16 janvier 2018  
de Madame la Députée Octavie Modert**

Par la question parlementaire n° 3561 du 16 janvier 2018, l'honorable Députée Octavie Modert souhaite prendre connaissance des moyens de communication sur les horaires des transports publics modifiés à court terme en cas de routes inondées le long de la Moselle.

Actuellement toutes les informations et modifications concernant les transports publics sont évidemment disponibles sur le site [mobiliteit.lu](http://mobiliteit.lu). Les cas de force majeure cependant dépendent de la vitesse des interventions et des communications entre tous les acteurs. Pour ce cas justement et à titre d'exemple, je tiens à vous faire savoir que l'information notamment qu'« à partir de 16.00h aujourd'hui, la N10 est barrée du croisement avec le CR152F à Schwebsange au croisement avec le CR149 à Stadtbredimus » avait été faite à 16 :07h par l'Administration des Ponts & Chaussées par courriel aux concernés, dont ma cellule Bus RGTR.

Le département des transports, ensemble avec la Communauté des transports appelée communément le Verkéiersverbond (responsable du site [mobiliteit.lu](http://mobiliteit.lu) et de l'information en général sur les transports publics) et le CTIE, est actuellement en train de mettre en place un projet « Alarm Tilt » en relation avec les transports publics. Cet outil permettra de mieux prendre connaissance de la situation sur le terrain en cas de force majeure, d'évaluer les répercussions sur l'exploitation des transports publics, de prendre les décisions adéquates et de transmettre les informations aux acteurs concernés ainsi qu'au public.

Les informations sur les perturbations sont actuellement disponibles via le site [mobiliteit.lu](http://mobiliteit.lu), diffusées deux fois par jour par radio (RTL et 100,7), et les personnes intéressées peuvent s'abonner au système push de la centrale de mobilité pour être informées électroniquement sur leur smartphone ou autre des modifications concernant leur ligne de bus.

Un vecteur de réaction aux changements urgents sera d'ailleurs dorénavant les postes de commande régionaux (« Regionale Leitstellen ») qui ont été mis en place et qui fonctionnent actuellement en phase test pour tout le réseau du RGTR. Ces postes de commande sont également gérés par le Verkéiersverbond et ont comme mission la gestion du transport public en tant que superviseur en « temps réel », avec la possibilité d'intervenir sans délai en cas de nécessité.

Par conséquent, les nouveaux médias font déjà aujourd'hui partie intégrante d'une bonne communication avec les clients.